

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 33 (1936)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à St-Sulpice (Vaud)

Compte de chèques et virements II. 1480.

Secrétariat :	Présidence :	Assurances :	Annonces :
D ^r ROTSCHY, Cartigny (Genève).	L. GAPANY, Vuippens (Fr.).	J. MAGNENAT, Renens.	Ch. THIÉBAUD, Corcelles (Neuch.)

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.—**, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par **Fr. 4.—** pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

N° 12

DÉCEMBRE 1936

SOMMAIRE : Nécrologie : Le Frère Jean Massy. — Aux présidents de sections. — Amis, serrons-nous les coudes, par *L. Gapany*. — Rappels. — Conseils aux débutants pour décembre, par *Schumacher*. — Veillons, par *L. Gapany*. — Inspectorat des ruchers dans le canton de Neuchâtel (suite et fin). — Acariose et loque des abeilles. — Echos de partout, par *J. Magnenat*. — Bascule enregistreuse automatique, par *A. Mayor*. — La ruche Dadant-Blatt, par *G. W.* — Qu'avons-nous appris ? par *E. Farron*. — Parasites, par *F.* — Que de miel... avec la ruche éclairée, par *P. Delarzes*. — Considérations sur les arbres et arbustes mellifères, par *Otto Pfenniger*. — Migrations ou apiculture nomade, par *H. Berger*. — Concours de ruchers en 1936. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Bibliographie. — Livres à prix réduits.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés. La traduction des annonces peut être demandée, mais le service n'accepte aucune responsabilité.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 61.296

Chèques IV. 1370

† Le Frère Jean MASSY

On nous écrit :

Le 29 octobre est mort, dans sa 72^{me} année, le frère Jean Massy, de la Congrégation du Grand Saint-Bernard. Ce religieux, originaire du val d'Anniviers, enseigna à l'Ecole d'agriculture d'Ecône, qui venait de s'ouvrir, l'apiculture, le dessin, etc. Il était bien connu des apiculteurs valaisans. Pendant une vingtaine d'années il demeura ensuite à Saint-Oyen ferme de l'hospice sur la route du Grand Saint-Bernard, dans la vallée d'Aoste, où il était très populaire et aimé comme il le méritait pour d'innombrables services rendus aux braves gens de cette vallée.

Une attaque d'apoplexie l'arrêta pour quelque temps dans son travail, et il revint à Ecône. Pour s'y reposer ? Allons donc ! A peine était-il un peu mieux après cette terrible secousse, qu'il se remit au travail avec ardeur et l'on pourrait dire avec acharnement, plus que ses forces ne le permettaient. Il aurait pu faire sienne la devise du cardinal Mermillod : « Nous aurons toute l'éternité pour nous reposer ».

Aux présidents de sections

Le président de la Romande a le devoir de renseigner les délégués, lors de l'assemblée générale, sur l'activité des Sections pendant l'année écoulée. Or, il ne peut le faire qu'à la condition que chaque Président lui envoie un rapport sur ce qui a été fait dans son groupement comme le prévoit d'ailleurs l'article 11 de nos statuts. Qu'on se hâte donc ! Quelques Présidents se sont déjà exécutés. Nous les félicitons ! Qu'on veuille bien épargner au Président de la Romande la peine de dresser une liste noire avec les noms des négligents.

Chers Présidents, on vous a fait confiance le jour où vous avez été mis à la tête de votre groupement. Vous aurez donc à cœur de correspondre par votre zèle à la confiance que vous ont témoignée vos collègues.

Amis, serrons-nous les coudes !

A tous nos chers membres de la Romande, qu'ils soient simples « pioupious » ou gradés, nous demandons de faire un sérieux effort afin d'augmenter l'effectif de leurs Sections par le recrutement de nouveaux membres. Combien d'apiculteurs isolés, timides peut-être,

n'attendent de vous qu'une aimable et pressante invitation pour s'enrôler dans la grande et belle famille de la Romande.

Chaque année, lors de la perception des cotisations par les Caissiers, nous constatons avec regret qu'il y a un gros déchet. D'où provient ce déchet ? De nos très regrettés membres défunts d'abord, puis des « lâcheurs » qui nous quittent sans motifs sérieux. Les uns prétendent n'avoir pas trouvé chez nous les avantages qu'ils attendaient ; c'est peut-être le cas pour une Section ou l'autre qui manque totalement d'activité. D'autres trouvent que la cotisation est trop élevée ; ce sera surtout le cas cette année où la récolte a été presque totalement déficitaire.

Chers amis apiculteurs, agissez chacun dans votre sphère, auprès de ces découragés, de ces hésitants ; dites-leur bien que cette conduite n'est pas digne d'un vrai apiculteur, qu'il faut voir plus haut, plus loin, qu'après les mauvaises années, il en viendra de meilleures qui feront oublier les années de disette. Si vraiment votre collègue est momentanément dans la gêne, allez-y d'un beau geste, avancez-lui le montant nécessaire pour payer sa cotisation ; vous vous récupérerez en miel lors de la prochaine récolte. Nous connaissons des apiculteurs, des comités qui ont fait ce beau geste ; nous les félicitons et leur souhaitons des imitateurs dans chaque Section.

A l'œuvre, chers amis apiculteurs, c'est le moment psychologique de travailler à l'augmentation de l'effectif de notre chère Romande.

De tout cœur, je vous dis : merci d'avance pour votre effort !

L. Gapany.

Rappels

A MM. les caissiers : Les listes de membres doivent parvenir à l'administrateur du journal pour le *15 décembre*. Etablir une liste à part des membres à radier. Souligner au crayon bleu les nouveaux membres pour 1937, ce qui n'est pas un gros travail pour le caissier de section, mais facilite dans une très grande mesure l'établissement de la liste d'expédition du journal, liste qui doit être prête pour le 22 décembre. On voit ainsi le peu de temps dont dispose l'administrateur pour ce travail minutieux.

Les changements d'adresse, nécessitant une nouvelle composition, ne sont exécutés que par un versement de 35 cts. à notre compte de chèques II. 1480 avec indication de l'ancienne adresse.

Quelques sections n'ont pas encore tenu compte de la décision de l'assemblée des délégués de prendre leur part de la provision de diplômes et d'insignes (10 à 15 % du nombre des membres).

Les sections qui ne seront pas en ordre devront être mentionnées à l'assemblée des délégués. Evitez donc cette « liste noire » en commandant avant fin décembre les diplômes et insignes, dont le prix est de fr. 1.50 pièce, franco, par versement à notre compte de chèques.

Schumacher.

Conseils aux débutants pour décembre

L'hiver se montre clément jusqu'à maintenant. Alors que toutes les années précédentes, novembre nous avait gratifiés de températures basses, allant jusqu'à 7 et 8 degrés au-dessous de zéro, 1936 ne nous a fait constater que 1 et 2 degrés de froid et encore pendant de rares nuits (du moins pour la plaine). Sauf une tempête de courte durée, les vents sont restés calmes, de sorte que nos ruchées doivent trouver l'hivernage agréable, sans sautes brusques de température. La consommation reste tout à fait normale. Il y a eu quelques sorties, par de clairs après-midis. Donc tout va bien jusqu'à présent.

Il n'y a rien à faire au rucher, sauf la surveillance ordinaire, que nous ne répétons pas.

Pour maintenir cependant le contact avec nos abeilles, nous rappelons encore le service de la bibliothèque, la lecture des ouvrages que vous possédez déjà ou celle des livres que la Romande vous offre à prix réduit. Ces lectures faites avec intelligence, en prenant des notes, permettent non seulement de laisser un moment l'esprit se reposer des nouvelles déprimantes de nos quotidiens, mais aussi d'emmagasiner des notions qui nous seront précieuses au moment où renaîtra la vie au rucher.

Faites-vous un résumé de l'année 1936. Au point de vue comptes ce sera malheureusement vite fait, du moins du côté des recettes. Mais il y a d'autres aspects à considérer. Retenons celui-ci et notons-le bien. Nos ruches étaient superbes ce printemps, plus belles qu'en beaucoup d'autres années. Tout semblait donc aller pour le mieux, à tel point que nombre d'apiculteurs souhaitaient mentalement... que la récolte donnât pour eux, sans doute, mais fût ruineuse pour la généralité... Et voici que toutes les belles apparences, perspectives se sont trouvées vaines : belles populations mais toutes retenues au logis par la pluie, les vents froids, l'absence de nectar dans les fleurs. On craignait une surproduction, on voyait le marché du miel sursaturé, on poussait à la formation rapide de coopératives de vente, on offrait ses stocks de miel à des prix ridiculement bas... Et voici que tout est changé : on court après les moins-

dre réserves de miel qui ont subitement disparu de partout et la question de la vente disparaîtra de nos discussions et de notre journal. Il a suffi d'une mauvaise saison pour résoudre toute la question, sans discussions prolongées. Une fois de plus, retenons de cette année la grande leçon : on ne tient le miel que lorsqu'il est dans les bidons. Retenons aussi ce deuxième enseignement : le miel n'est pas une marchandise périssable, il se garde parfaitement, ne le jetons pas sur le marché à tout prix.

On pourrait épiloguer longuement là-dessus, ce qui n'est pas nécessaire, mais enregistrons les deux principes ci-dessus, ce sera d'un très grand bénéfice, à défaut d'autre, que nous laissera 1936.

Et voici le dernier numéro de notre journal pour cette année. Il contient la table des matières. Si vous la consultez, vous verrez qu'il y a bien des choses dans notre petit *Bulletin* qui ne demanderait qu'à grandir si les moyens financiers lui en étaient donnés. Mais, même restreint, n'a-t-il pas été un compagnon agréable, vous ouvrant des horizons, suggérant des idées, vous apportant des renseignements utiles. Ne lui resterez-vous pas fidèle, si vous réfléchissez à tous les avantages que vous procure notre association dont il est l'organe ? C'est ce que nous souhaitons vivement, en même temps que nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonne fin d'année.

St-Sulpice, 23 novembre 1936.

Schumacher.

Veillons !

Trop tôt, nous sommes rassurés sur l'état sanitaire de nos colonies. En pays fribourgeois, du moins, où les inspecteurs ont visité méthodiquement toutes les colonies les unes après les autres ; on a malheureusement découvert de nouveaux cas très graves d'acariose. Certaines colonies sont tellement atteintes qu'elles devront être détruites.

Soucieux de combattre efficacement l'acariose, le comité de la Fédération fribourgeoise d'apiculture a provoqué pour le 5 novembre une réunion des inspecteurs des ruchers. M. le Dr Morgenthaler a bien voulu prêter son précieux concours ainsi que ses collaborateurs du Liebefeld : Mlle Zurbuchen, M. Brügger et M. Binz. Sur la demande de M. le Dr Morgenthaler, cette réunion a eu lieu à Noréaz où se trouvent plusieurs ruchers infectés.

Les colonies les plus atteintes ont été visitées. Des abeilles qui se traînaient péniblement devant les ruches ont été prélevées et analysées séance tenante par les soins du personnel du Liebefeld.

M. Rithner, inspecteur à Monthey, qui a traité des quantités de ruches en Valais, a démontré de quelle manière doit se faire l'application du remède Frow. Après cette pratique, les assistants se sont réunis sous la présidence de M. Dietrich, à l'Auberge communale.

M. Morgenthaler fit part de ses expériences sur l'origine, le développement et l'application du remède Frow. Il insista surtout auprès des inspecteurs pour qu'une surveillance très sérieuse se fasse dans tous les ruchers de la contrée où se trouve un cas de maladie. Il est persuadé qu'on découvrira malheureusement encore de nouveaux cas si l'on se donne la peine de visiter méthodiquement tous les ruchers du canton.

Espérons que, grâce à la vigilance de nos inspecteurs, à l'appui du Département de l'agriculture et surtout au précieux concours de l'Etablissement fédéral du Liebefeld, on arrivera à enrayer le mal.

Le Président de la Romande profita de l'occasion pour féliciter le dévoué et sympathique Dr Morgenthaler, appelé dernièrement à remplacer à la tête des 17000 apiculteurs de la Suisse allemande, le très regretté M. Dr Leuenberger.

M. le Dr Morgenthaler a assuré ses amis welches de toute sa sympathie, leur disant toute la joie qu'il éprouvait de venir fraterniser avec les apiculteurs romands.

L. Gapany.

Inspectorat des ruchers du canton de Neuchâtel

Rapport sur leur état sanitaire - Exercice 1936

(Suite et fin)

MALADIES DE L'ABEILLE ADULTE

Acariose

Deux foyers d'acariose restent encore à traiter cet automne. Celui de Colombier qui a quelques ruches malades malgré les soins reçus l'automne dernier. Il faudra les soumettre à une seconde application du remède Frow au mois de novembre.

Celui des Michels sera traité de la même façon. Espérons que cette fois nous serons maîtres de cette infection.

Autre cas, un apiculteur de Sauges près St-Aubin demandait l'autorisation de vendre trois ruches dans le canton de Vaud ; comme ce rucher avait été en contact avec celui de M. Gaillard vendu aux Michels et reconnu infecté à son arrivée, il était indiqué de faire analyser ces abeilles avant leur départ. Résultat : une colonie atteinte d'acariose. Redoutant que la maladie ne se soit propagée à d'autres

exploitations, un prélèvement d'échantillons fut immédiatement fait dans tous les ruchers de Vaumarcus, Sauges, Fresens, et une partie de St-Aubin, soit dans un rayon de 1 kilomètre et demi environ de la ruche infectée.

Sur 248 échantillons envoyés au Liebefeld, aucun ne contenait d'Acares. Cette région demeure cependant suspecte et sera surveillée très attentivement le printemps prochain.

La ruche atteinte a été détruite et ses voisines traitées au Salicylate de Méthyle avec un tiers de Benzol pour en activer l'évaporation ; une seconde analyse après deux mois de traitement a été négative.

NOSÉMA

Un hiver peu rigoureux qui a permis aux abeilles quelques sorties de propreté et des provisions ne contenant pas de miellat est sans doute la cause du bon hivernage de nos colonies et l'absence presque complète de Noséma.

Sur 1613 ruches assurées à la caisse d'entr'aide contre le Noséma, quatre apiculteur seulement ont reçu une indemnité pour chacun une colonie reconnue fortement infectée de Noséma et morte au courant de l'hiver dernier.

D'autre part et d'après les dernières études faites au Liebefeld, le Noséma seul ne serait pas très dangereux s'il n'est accompagné de Kystes dans les vaisseaux de Malpighi. Dans ce cas la colonie peut être considérée comme très malade, il reste peu de chance de la conserver.

Un remède vraiment efficace n'est pas encore trouvé.

Mais en attendant il est indiqué pour n'avoir que le minimum de pertes, de veiller à ce que nos colonies aient pour leur hivernage des provisions operculées sans miellat autant que possible et une population assez forte, seule capable de maintenir la chaleur nécessaire pendant la saison froide.

TENUE DES RUCHERS

Il y a un réel progrès dans la tenue de nos ruchers. La preuve en est donnée par le concours organisé par la Société Romande d'Apiculture.

Les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz étaient désignés pour y prendre part en 1935.

Les récompenses suivantes ont été délivrées : 5 médailles d'or ; 11 médailles d'argent ; 14 médailles de bronze et 5 mentions.

En lisant le rapport du jury l'on constate que presque partout celui-ci remarque que de trop vieux rayons sont encore utilisés.

Il en recommande la fonte, en cela il a parfaitement raison, les cellules deviennent à la longue trop petites, rétrécies par les minces pellicules restant attachées à celle-ci après la naissance de l'abeille.

Avant de songer à du 640, il serait je crois rationnel de faire en sorte que le nid à couvain soit composé de rayons propres et surtout pas trop vieux.

Au point de vue de l'hygiène de la ruche, les vieilles constructions qui ont servi de berceau à des centaines de générations, peuvent être aussi un asile tout trouvé pour les spores et bacilles des maladies contagieuses qui quelquefois déciment nos ruchers.

* * *

Comme les années précédentes, M. Rosselet, vétérinaire cantonal, M. Morgenthaler du Liebefeld et notre distingué rédacteur du Bulletin, M. Schumacher nous ont continué leur bienveillant appui, qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements.

Le Locle, le 15 octobre 1936.

Inspecteur cantonal des ruchers :

J. Huguenin.

Acariose des abeilles

<i>Canton</i>	<i>District</i>	<i>Commune</i>	<i>Abeilles</i>		
			ruchers	colonies	malades
Fribourg	La Veveyse	Châtel-St-Denis	2	18	12
Fribourg	La Sarine	Noréaz	1	40	2
Fribourg	La Sarine	Noréaz	2	50	20
Vaud	Vevey	Blonay	1	35	33

Loque des abeilles

Fribourg	La Veveyse	Châtel-St-Denis	1	3	1
Vaud	Aigle	Ormont-dessus	1	1	1

L'Agenda apicole romand 1937

est paru -- Prix : fr. 2.80

A la Librairie apicole romande - St-Aubin (Neuch.)

Echos de partout

Ténacité de l'acariose.

L'Etablissement fédéral du Liebefeld vient de constater la présence de l'acariose dans 33 échantillons sur 35 provenant d'un rucher de Blonay. Deux échantillons étaient atteints à plus de 50 %, un à 90 % et les autres de 5 à 40 %. Il est intéressant de voir comment la maladie s'est comportée dans ce rucher de 1928 à 1936 inclusivement, soit pendant 9 ans, ainsi qu'il ressort des analyses effectuées pendant ce temps par le Liebefeld. Le Dr Morgenthaler nous pardonnera de publier le résultat de ces analyses, car il est nécessaire que les apiculteurs soient au courant. Le Liebefeld a donc procédé aux analyses suivantes :

Juillet	1928, 10 échantillons,	pas d'acariens
Juin	1929, 12	» » »
Août	1930, 18	» 1 atteint à 5 %
»	1931, 16	» pas d'acariens
»	1933, 24	» » »
»	1934, 27	» » »
Janvier	1935, 33	» » »
Septembre	1936, 35	» 18 échantillons atteints de 5 à 20 %, 12 atteints de 21 à 40 %, 2 de 50 à 60 % et un à 90 %.

Le Dr Morgenthaler pense que le développement de la maladie a été favorisé cette année par le mauvais temps qui a retenu les abeilles dans leurs ruches pendant de longues périodes, ce qui facilite la contagion ; cela est très probable, mais le tableau ci-dessus n'en comporte pas moins plusieurs leçons importantes. Il montre d'abord qu'un rucher peut être infesté sans que l'analyse arrive à découvrir la maladie. Il n'est donc pas exact de dire, après une analyse négative, « le Liebefeld a trouvé mon rucher sain ».

Il montre ensuite que la maladie peut subsister sans suites graves pendant plusieurs années, car elle existe dans le rucher très probablement dès 1930 et peut-être avant.

Il prouve encore que, malgré son efficacité incontestable, le traitement Frow ne donne pas de résultats absolus, car le rucher de Blonay a été traité plusieurs fois, et consciencieusement.

Une quatrième leçon, réconfortante celle-ci, est qu'un rucher contaminé peut se comporter très bien s'il est traité de temps en temps. Un rucher atteint d'acariose n'est donc pas nécessairement un rucher perdu à condition de recevoir le remède de Frow. Le propriétaire de celui dont nous parlons le sait, car il vit depuis longtemps dans une

région fortement contaminée. Il a une si grande confiance dans le remède de Frow, qu'il a préféré traiter ses ruches, même celle atteinte à 90 %, plutôt que de les voir détruire et de recevoir une indemnité.

En terminant, nous nous permettons de conseiller vivement aux apiculteurs des régions autrefois contaminées de traiter toutes leurs colonies. Ils peuvent encore le faire maintenant et jusqu'au milieu de décembre. Le moment actuel est même un des plus favorables.

Fécondation des reines en captivité.

Captivité toute relative. La reine est dans un cage mais il s'agit d'une cage de 7,5 mètres de longueur, sur 5 m. de largeur et haute de plus de 7 m. Elle peut recevoir 100 nuclei logés dans des ruchettes à deux entrées dont l'une, munie d'une grille ne livrant pas passage à la reine, s'ouvre à l'extérieur ; l'autre, sans grille, à l'intérieur de la cage. La reine et les faux-bourçons, ces derniers fournis par 3 colonies en ruches ordinaires munies de deux entrées comme il vient d'être dit ne peuvent donc sortir que dans la cage.

L'apiculteur californien, Ch. A. Kinzie, qui décrit cette cage dans l'ABJ, dit qu'après deux ans et demi d'essais, il est parvenu à obtenir jusqu'à 83 % de reines régulièrement fécondées ; il se propose de construire une ou deux cages semblables de 30 m. sur 12 et 10 m. 50 de hauteur.

J. Magnenat.

Bascule enregistreuse automatique

Les lecteurs du *Bulletin* savent que depuis longtemps déjà le Comité de la Société Romande caresse l'idée de pouvoir offrir aux membres de la Société que la chose intéresse une bascule enregistreuse automatique ; soit une bascule de construction très solide, se complétant par un appareil spécial soit une plume traçant par un trait sur un graphique de barographe les augmentations ou diminutions de la ruche.

Il y a déjà bien quelques années, notre journal a parlé de la bascule que M. Miclet a eu l'obligeance de soumettre à notre appréciation. Cette bascule, très bien construite quant au reste, a cependant le grand défaut de devoir supporter son poids ainsi que le poids de la ruche par un ressort.

Or, nous savons tous qu'un ressort continuellement en travail par le poids qu'il supporte subit très rapidement une diminution de force capable d'influencer son action. Les différences de températures sont aussi un facteur ayant de l'influence sur la justesse ou la précision d'un ressort continuellement sous l'effort.

La bascule Miclet a été mise à l'essai par les soins de notre Comité. Logée dans une spacieuse maisonnette en éternit, absolument étanche, elle n'a cependant pas résisté aux lois de la nature puisque le ressort de suspension s'est affaibli à tel point que les inscriptions sur le graphique du barographe ne sont plus justes.

Le Comité ne voulant pas s'en tenir à cette expérience a fait faire depuis 3 ans d'autres essais avec une bascule d'un principe différent, construite sur les indications du Comité, par un balancier apiculteur de notre pays.

Voulant pousser plus loin ses recherches dans ce domaine et permettre à chacun d'émettre ses idées, le Comité a, par l'organe du *Bulletin* du début de l'année 1936, ouvert un concours entre les constructeurs que la chose pouvait intéresser.

Deux constructeurs, également apiculteurs tous les deux, se sont inscrits. Ces deux apiculteurs sont MM. Schenkel-Saugy à Moiry et Bassin fils, à Marchissy. La commission désignée à ce sujet a examiné très soigneusement les deux bascules et a fait délivrer à ces deux courageux chercheurs le prix de récompense qui était prévu.

Au dernier Comptoir Suisse de Lausanne, les apiculteurs ont pu voir dans le stand de M. Schenkel, sa bascule complètement mise au point. Cet instrument a paru à la commission très bien fini, avec large plateau métallique, sur un bâti solide avec axes et couteaux en agathe. L'appareil d'enregistrement est plus simple que celui de M. Bassin ; il est attenant à la bascule et logé dans une boîte absolument étanche qui le met à l'abri des intempéries.

Basé sur le système du poids compensateur il nous a paru d'une précision suffisante pour le service de l'apiculture.

D'un système différent, traction d'un curseur par une chaîne sans fin, la bascule de Bassin, c'est-à-dire l'appareil d'enregistrement est plus compliqué et demande encore une mise au point ; nous ne doutons pas que ce grand chercheur arrive aussi à parfaire cet appareil qu'il a conçu lui-même.

La question d'une bascule enregistrant automatiquement les différences du poids de la ruche est donc résolu. La mise en pratique de cet appareil aura pour résultat de donner des indications automatiques justes.

Le rêve serait de pouvoir ajouter aux postes munis de cette bascule un thermomètre et un hygromètre barographiques, ce qui nous permettrait également un enregistrement absolument précis de toutes fluctuations de température, en correspondance avec la récolte.

Et maintenant, amis lecteurs, vous vous doutez bien qu'une bascule munie d'un appareil enregistreur coûte un peu plus qu'une autre.

C'est certain, mais malheureusement il ne nous est pas possible d'articuler un prix aujourd'hui, car si le constructeur doit mettre en travail des bascules spéciales les unes après les autres, il ne peut les livrer au même prix que s'il en fait une série. Plus cette série serait importante et plus le prix baisserait ; il arriverait probablement à ne pas dépasser beaucoup le prix d'une bascule ordinaire.

Nous venons donc demander à tous ceux que la chose intéresse ou intéresserait de bien vouloir nous l'annoncer sans tarder de façon à nous permettre de voir éventuellement quelle serait l'importance de la série. Il va bien sans dire que ces inscriptions sont sans engagement pour l'instant et ne deviendraient définitives que par une demande nouvelle après que nous aurons pu communiquer le prix de revient définitif aux souscripteurs.

Pour permettre au Comité de pouvoir faire établir un prix de série, il importe qu'il soit fixé à bref délai, *disons jusqu'au 10 janvier* prochain, car c'est au premier printemps que la bascule sera intéressante. Nous attendons donc sans tarder les inscriptions des amateurs ou amateurs éventuels. Nous verrions par exemple venir avec plaisir des souscriptions de la part des sections. Cela présenterait pour ces sections un intérêt considérable en même temps que pratique.

A. Mayor.

La ruche Dadant-Blatt

L'article de M. Maytain dans le *Bulletin* d'octobre n'a pas soulevé de controverse et je m'étonne que personne n'ait rien à répondre à ses critiques sur la ruche Dadant.

J'ai eu l'occasion d'expérimenter plusieurs modèles de ruches, notamment la Layens, la Burki-Jecker, la Borel. Aucune ne m'a donné satisfaction comme la Dadant-Blatt. Si elle n'est pas sans défauts, elle a par contre plus de qualités qu'aucune autre ruche. J'ai à plus d'une reprise logé des essaims de 1 kilo dans cette ruche (et même plus faibles) et tous sont très bien allés, mais naturellement leur ruche n'était pas une glacière ; je les tiens au chaud et ne les ouvre qu'à bon escient. J'ajouterai que toutes mes ruches sont doublées avec le vide des deux parois bourré de laine de bois.

Les mérites de la ruche Dadant sont tellement évidents que je ne peux pas comprendre qu'on puisse lui préférer, ou seulement comparer, la Burki et surtout à bâtisses chaudes, trop petite en année mellifère et trop sujette à l'essaimage avec des reines prolifiques, surtout les croisées.

La Layens serait déjà meilleure, mais je ne sais d'où cela provient, j'ai eu à déplorer chaque année la perte de plusieurs rayons effondrés dans la ruche ; le poids du miel à la partie supérieure des rayons provoque en temps chaud ces accidents.

Les ruches « Tonelli » et les « Automatique » ont aussi voulu détrôner la Dadant ; leurs partisans ne lui voyaient que des défauts, mais malgré toutes ces attaques elle reste la préférée de la grande majorité des apiculteurs. Un apiculteur qui a expérimenté ces ruches « Automatique » et « Tonelli » leur reproche, outre leur fabrication plus difficile, d'avoir toujours trop de cellules mâles dans le bas des rayons et surtout la grande perte de reines, à tel point qu'il me disait que ces ruches étaient le « tombeau des reines ».

M. Maytain met sur le compte de la ruche Dadant les maladies du couvain dans les régions froides, mais il me semble que là particulièrement il ne faut pas ouvrir les ruches sans nécessité et surtout si la température n'est pas favorable ; une ruche faible n'a besoin que de chaleur et de nourriture, mais pas de visite, pourquoi faire ?

G. W.

(*Réd.*) La question de la valeur comparative des ruches est un « serpent de mer ». Et nombre de nos correspondants, très compétents, hésitent à reprendre ce thème tant de fois discuté. Le perfectionnement, à notre avis, est à chercher bien plus dans l'apiculteur, dans ses connaissances et sa pratique, de préférence à tel système de ruche. Il y a longtemps qu'on l'a dit : Ce n'est pas tel type de ruche qui est en défaut, c'est le « type » qu'il y a derrière.

Toutefois nous sommes disposés à accueillir des articles qui présenteraient des arguments nouveaux, basés sur des expériences précises et contrôlées.

Qu'avons-nous appris ?

On ne peut trop conseiller aux apiculteurs de lire leur *Bulletin*. Ce faisant, ils restent à la page ; mais nul ne perdra son temps s'il reprend parfois la lecture des anciennes collections de notre journal et de la Revue internationale. C'est ce que je fais depuis quelque temps, et j'y trouve plaisir et instruction.

On aborde ces volumes presque vénérables avec l'idée que « cela date », et qu'on va mesurer l'étendue de l'énorme progrès accompli ; il n'en est rien. Les mêmes problèmes se posent, les mêmes questions se discutent et les mêmes incertitudes subsistent : la nature reste jalouse de ses secrets.

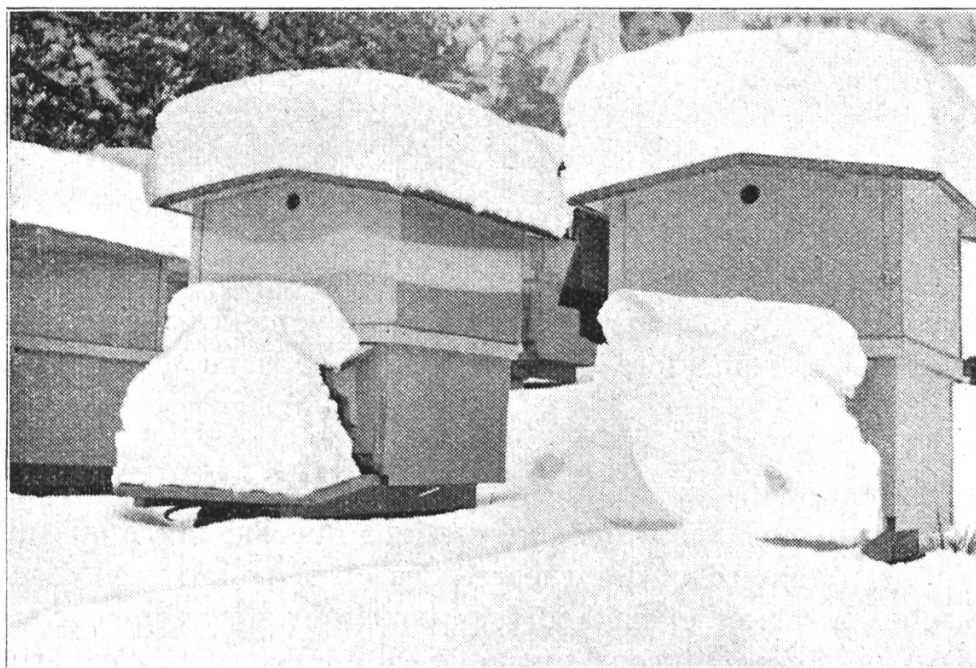
Nous constatons, entre autres, que la question de l'hivernage en était, il y a un demi-siècle, exactement au point où elle en est aujourd'hui ; il est vrai que les caprices de nos hivers, sans parler de ceux de nos étés, la compliquent singulièrement.

Au risque de passer pour un raseur, je me hasarde donc à reporter les lecteurs du *Bulletin* à l'époque où, nous autres vétérans, nous faisions, dans l'enthousiasme de nos vingt ans, nos premières campagnes apicoles. M. Bertrand et M. Dadant, nos maîtres incontestés, donnaient déjà, pour l'hivernage, les sages conseils que notre cher rédacteur a bien raison de répéter année après année.

Mais voilà que, du fond de la Russie, au printemps de l'an 1893, une dame Levaschof exprime la profonde surprise que lui a causée un article de M. Dadant, affirmant que les abeilles ne peuvent rester enfermées plus de cinq à six semaines. Or, cette dame nous informe que ses ruches, recluses de fin octobre 1892 à fin mars 1893, sans une seule sortie et par une température constante de -20 à -30° , ont très bien hiverné. Seules les colonies trop chaudement couvertes ont un peu sali leurs rayons. M. Dadant, étonné à son tour, répond que des conditions atmosphériques spéciales ont eu sans doute leur part d'influence, mais qu'il faut croire avant tout à l'adaptation des abeilles du pays à de pareilles réclusions, adaptation qui, dit-il, demanderait à nos abeilles vingt siècles peut-être. A cela Mme L. objecte que les abeilles caucasiennes, venues donc de contrées plus chaudes, ont hiverné aussi bien que les abeilles indigènes. D'où nous concluons une fois de plus que les hivers secs et froids sont les plus favorables à l'hivernage.

Cette même année 1893 M. Tseselsky, un Russe encore, relate très longuement ses expériences en fait d'hivernage. Il a fait de ses 15 ruches cinq groupes de trois. Celles du premier groupe ont été tenues en local légèrement chauffé, mais obscur. Du 15 octobre au 1er avril, la consommation moyenne a été de 2 kg. 70 gr. Les ruches du second groupe, mises en cave sèche, ont consommé en moyenne dans la même période 2 kg. 100 gr. Les familles du troisième groupe, hivernées dehors, dans des ruches à doubles parois, avec entrées ouvertes ont diminué de 4 kg. 500 gr. Trois colonies logées dans des ruches à parois minces hivernées dehors également, ont consommé 5 kg. 300 gr. et enfin trois autres, enfouies dans un fossé profond d'un mètre et demi, recouvert de planches, avec tous les déblais amoncelés par dessus, n'ont consommé que 2 kg. 50 gr. L'hivernage en silos, analogue à ce dernier, est connu ; mais voici qui est mieux et fait songer aux prouesses des fakirs de l'Inde :

Quittons la Russie et passons en France, écouter M. Karel de Kesel nous faire part aussi de ses expériences (Revue de novembre 1893). Une de ses ruches, de population moyenne, a été enfouie le 16 décembre, à un mètre et demi de profondeur, dans un sol sec et abrité. La fosse a été comblée ensuite complètement, et le sol a été damé, de façon qu'il n'y eût pas plus d'aération que dans une terre non remuée. Le 23 février, la ruche a été déterrée et



Rucher Farron, à Tavannes, le 8 octobre 1936. Altitude 757 m.

s'est trouvée en parfait état. Et M. Karel note : consommation peu importante, aucune trace de moisissure, couvain de tout âge, avec ouvrières nouvellement nées ; 140 cadavres sur le plateau, parmi lesquels 11 nymphes avortées.

Et voilà. Est-ce à dire qu'il faille enterrer nos ruches et passer par-dessus le rouleau compresseur, Non, mais les faits, même lointains, qu'on peut croire dûment constatés, ont toujours quelque chose à nous apprendre. Et justement, nous avons maintenant le temps d'y réfléchir.

E. Farron.

Parasites

Après avoir balayé les fourmis qui envahissent la ruche, M. Bertrand répandait de la naphtaline en cristaux sur la toile ou un morceau de papier goudronné. Un procédé simple consiste à badigeonner avec du carbolinéum le pourtour de la tranche du nid à

couvain, dans la rainure où s'emboîte le chapiteau. Généralement, les fourmis s'introduisent, non par le trou de vol, mais escaladent les parois extérieures du nid à couvain. Trois applications de carbolinéum suffiront à décourager les grimpeuses. Un traitement préventif avant le nourrissage est presque toujours suffisant.

Quant aux guêpes et frelons, il faut les décimer autant que possible à leur première apparition. On supprime les nids suspendus en les emprisonnant, à la nuit tombante, dans des cornets de papier auxquels on imprime une rapide torsion par le haut. Les bouteilles à sirop, recommandées dans le N° 1 du *Bulletin*, compléteront le travail de destruction.

F.

Que de miel... avec la ruche éclairée

Tel pourrait être le titre de ce sujet si j'appartenais à la classe des théoriciens qui se plaisent à prôner les avantages par trop fantaisistes d'un système alors qu'ils en sont partisans ou qui leur est personnel.

Non !

Je me bornerai par ces quelques lignes, à donner aux lecteurs de notre bulletin un aperçu des observations que j'ai faites au sujet de l'éclairage à l'intérieur des ruches. Ces observations sont issues de recherches patientes et méthodiques pour voir sous son jour le plus réel les avantages ou inconvénients de cette innovation. J'expérimente sur un nombre important de colonies (10 ruches vitrées et 4 témoins que j'appellerai pour faciliter « ruche ordinaire »). J'augmente ainsi la précision des conclusions qui découleront tout naturellement de ce petit exposé.

Il ne s'agit pas cependant de se baser sur les résultats obtenus jusqu'à maintenant. Ils sont loin d'être complets. Ces expériences demandent à être continuées et je les continuerai. Il ne faut donc pas chercher à en tirer des faits concluants et immuables dans leur réalité.

Les trois photos que vous voyez expliquent plus clairement qu'on ne peut le faire, le système de construction de mes ruches lumières et leur fonctionnement.

Au No 1, la ruche fonctionne comme une ruche ordinaire (hiver).

Au No 2, elle est conditionnée pour recevoir la lumière à l'intérieur mais pas la chaleur (été).

Au No 3, elle est vue sous sa forme la plus épanouie (printemps). La vitre proprement dite est formée de deux bandes de Windolite (verre incassable à base de toile métallique noyée dans un produit

celluloïdal qui forme une croûte dure et transparente qui, paraît-il, a la propriété de laisser s'infiltrer les rayons ultra-violets.

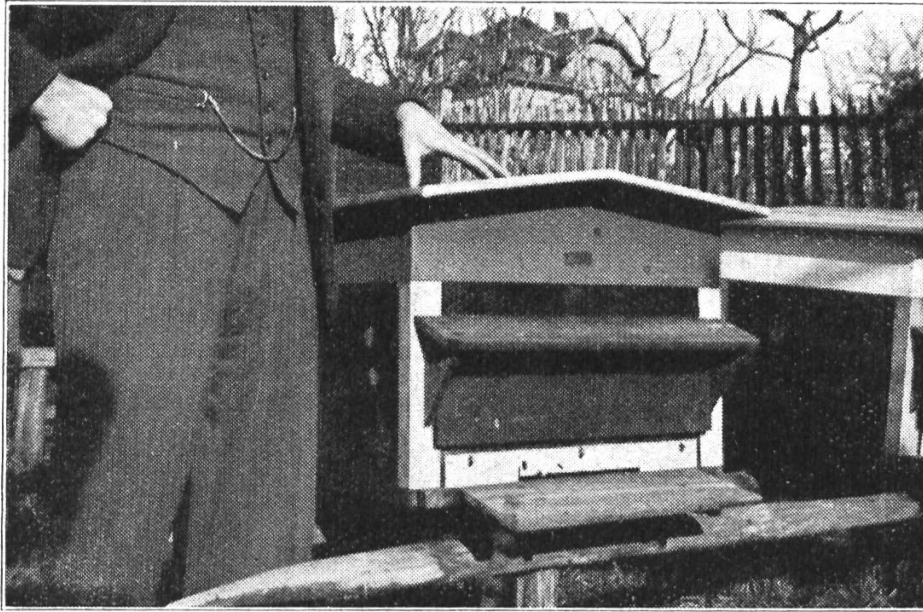


Fig. 1.

Rien n'est donc négligé pour donner à l'intérieur de chaque habitation toute la lumière comme toute la chaleur possibles tout en pouvant la ramener en quelques secondes à une ruche D. B. ordinaire.

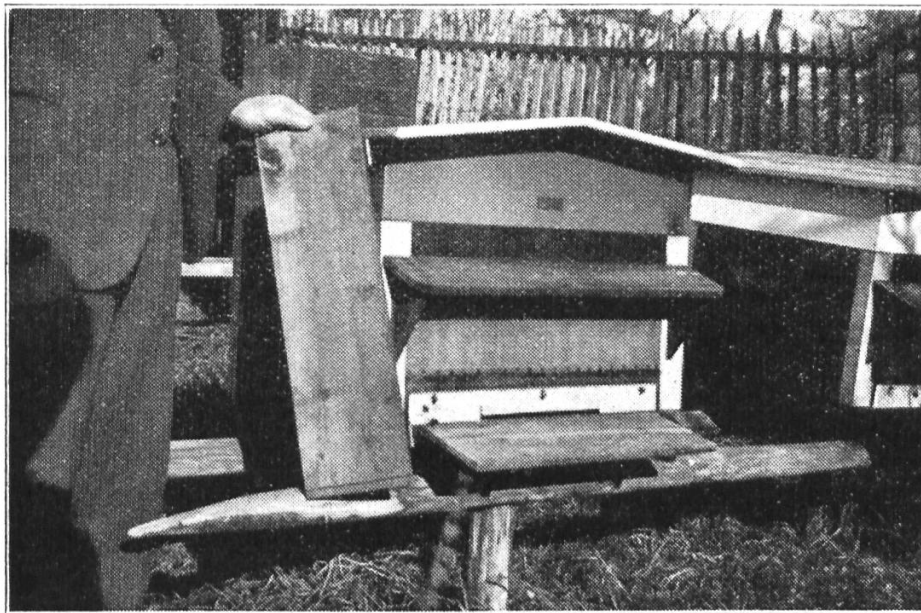


Fig. 2.

Théoriquement, un apport artificiel de chaleur dans la ruche doit déterminer une recrudescence d'activité et, partant, une augmentation de la ponte et le développement plus intense des colonies au printemps surtout. Pratiquement ce développement plus précoce s'est confirmé dans la majeure partie des cas. Il est difficile par contre de contrôler si la lumière influence favorablement l'humeur des colo-

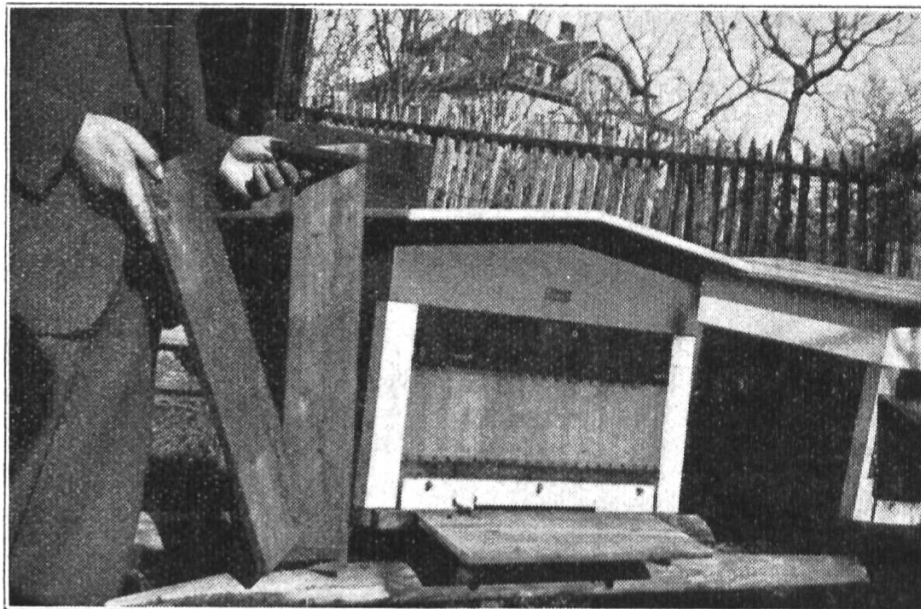


Fig. 3.

nies, leur ardeur au travail ou l'immunité des abeilles contre certaines maladies. Les souches auparavant douces le sont restées, tandis que l'irascibilité de certaines d'entre elles ne m'a pas paru subir de changement appréciable. Toutes mes colonies étant en parfaite santé (heureusement), je n'ai pu faire aucune observation concernant une certaine immunité.

Il en va tout autre des effets de la chaleur sur l'état psychique des colonies et le résultat obtenu à la récolte.

(A suivre.)

P. Deslarzes.

Considérations sur les arbres et arbustes mellifères

Dans toutes les séances il n'est question que de l'abeille, de ses mœurs, de ses maladies, parfois de son habitation, mais rarement on traite la question « plantes, arbres mellifères » et c'est pourtant là un côté très important de l'apiculture. En son temps, la *Genevoise* avait distribué à ses membres 10 kilos de graines de mélilot blanc pour semer dans les terrains vagues, mais je n'espérais pas un résul-

tat marqué de cette expérience et le lendemain de cette distribution le hasard mit sous mes yeux un article d'un journal horticole de la Suisse allemande, article confirmant mon impression et que je traduis à l'usage des lecteurs du *Bulletin* :

Voici :

PLANTES MELLIFERES

Aujourd'hui où il y a lutte pour l'écoulement et où la clientèle est ce qu'il y a de plus précieux dans le monde des affaires, bien des jardiniers seront satisfaits d'entendre parler d'une possibilité à gagner qui leur est presque inconnue. C'est la culture et la vente des plantes mellifères.

Dans tous les pays des instituts et des stations d'essais sont au travail pour rechercher les analogies, les causes et les connexités dans la nature. L'horticulture, l'agriculture et la culture forestière peuvent retirer beaucoup d'avantages de ces essais. On sait aujourd'hui que souvent les plus petits « riens » peuvent avoir une très grande conséquence. Ainsi la grande valeur du travail de la fécondation par les abeilles a seulement été reconnue à sa juste valeur depuis quelques dizaines d'années.

L'arboriculture fruitière ne pourrait exister et les récoltes seraient à peu près nulles sans le travail de fécondation par les abeilles. La somme de 200 millions de francs qui profite à l'agriculture par le travail des abeilles est plutôt estimée trop bas que trop haut. Quel contraste représentent les 5-6 millions que les 25.000 apiculteurs suisses retirent comme rétribution pour leur travail en apiculture, quelle preuve flagrante sont les chiffres ci-dessus de l'intérêt que rapportent à la communauté les abeilles. De nos jours, ce ne sont pas seulement les apiculteurs et les sociétés d'apiculture qui s'occupent des abeilles, mais aussi l'Etat et les autorités, les sociétés d'arboriculture et d'agriculture, en un mot tous ceux qui connaissent la valeur des abeilles.

Sans aucun doute il y a des personnes qui peuvent se poser la question si les abeilles ont vraiment besoin qu'on s'occupe d'elles jusqu'à ce point. Depuis quelques années, les récoltes de miel diminuent, malgré les grands progrès de l'apiculture ; les maladies et les épidémies augmentent et souvent il a été reconnu que c'est à la suite de nourriture défectueuse et incomplète. Où est la cause de ces dangers pour les abeilles ? Les plantes que les hommes appellent des mauvaises herbes sont détruites avec le plus grand succès par la technique et la science dans les jardins, les champs et les forêts. Avec toutes ces plantes disparaît la plus abondante et la meilleure nourriture des abeilles. Dans la lutte pour le maintien de l'espèce, les

mauvaises herbes sont obligées de produire davantage de fleurs et de graines que les plantes cultivées et attirent de ce fait beaucoup plus les insectes ; elles contiennent ainsi beaucoup plus de nourriture pour les abeilles et les plantes cultivées en fournissent moins.

Par exemple, le nectar de nos pommiers ne contient que 12-20 % de sucre tandis que celui des sauvageons en accuse jusqu'à 40-50 %.

Des autorités en apiculture ont la conviction que l'amélioration de la pâture des abeilles est le point essentiel dans le domaine de l'apiculture. Comme moyen j'en citerai un qui est de saison (article paru au commencement du mois de mars). La cueillette et la vente des chatons de saule sauvage sont défendues dans la plupart des cantons parce que c'est une nourriture très précieuse pour les abeilles au premier printemps. La société des Amis des Abeilles de la Suisse alémanique subventionne depuis bien des années la plantation des saules à chatons. Mais ces saules doivent être plantés en très grande quantité.

La plupart des apiculteurs et les sociétés en achètent et voilà le gain du jardinier. La bouture de saule faite au mois de mars produit jusqu'en automne une plante vendable comme on les emploie pour la plantation. Naturellement tous les saules ne sont pas bons. Les deux meilleurs sont les suivants : « *Salix daphnoïdes pomeranica mas* », ordinairement saule à feuilles de laurier, c'est le plus beau, le meilleur et le plus précoce.

Feu Olbrich, un praticien et dendrologue très connu, me disait il y a bien des années qu'un sujet de 6-8 ans de cette variété lui rapportait 15 à 25 francs par an et je peux constater la même chose par mes expériences et la demande des chatons de saules augmente d'année en année. Cette variété est aussi à recommander comme arbre de parc et pour la plantation en bordure des routes.

Le meilleur saule de buisson est le « *Salix viminalis gigantea mas* », il n'est pas si beau que le premier mais on peut l'utiliser partout, soit le long des rivières et des canaux et sur des terrains trop en pente où il empêche le glissement du sol.

Les plantes mellifères doivent être, autant que possible, d'un intérêt général. Le semis de plantes annuelles ou bisannuelles ne sera jamais d'une valeur réelle, et c'est seulement la plantation d'arbres forestiers et d'agrément et la plupart des buissons qui garnissent et embellissent les campagnes qui entrent en ligne de compte et qui ont une valeur pour l'économie générale.

Voici quelques réflexions personnelles. Si j'ai pris le temps de traduire et de vous présenter cet article, c'est que j'abonde pleinement pour les idées de l'auteur et il servira quelque peu de réponse

au sujet qui a longtemps occupé la séance du Comité de mardi dernier et si quelques membres du Comité n'étaient pas très enthousiastes à certaine proposition, c'est que la longue expérience en matière d'apiculture leur faisait voir le sujet sous un tout autre jour.

(*A suivre.*)

Otto Pfenninger, Société « Genevoise ».

Migrations ou apiculture nomade

Disons plutôt « transport de ruches » ou « à la recherche d'un emplacement », car c'est la question d'actualité, particulièrement dans notre région. Sur ce, j'entre directement dans le sujet et tant pis pour ceux qui se sentiront touchés.

En 1918, où le miel se payait 6 francs le kilo aux apiculteurs, une ruée d'amateurs se lança dans le métier. Les forêts avoisinantes sont incontestablement le paradis des abeilles en temps de miellée, mais la flore habituelle des prairies n'est plus la même et par suite incapable d'alimenter les nombreuses ruches que l'on y transporte. Il a fallu émigrer un peu partout. Ces installations lointaines, autrefois peu rémunératrices à cause des longs voyages en chemin de fer ou à pied, du temps perdu, difficultés de transport d'accessoires, sont aujourd'hui facilitées par l'auto et les camions en cas d'estivage. Le tout est de trouver un propriétaire disposé à laisser placer des ruches à proximité d'un chemin et si possible sous surveillance.

Ces considérations et celles qui vont suivre sont naturellement générales et ne concernent pas seulement les apiculteurs de certains villages, car nous arrivons au point délicat. Est-il logique d'aller installer trente à cinquante colonies à courte distance du rucher d'un vieil apiculteur de la région ? Les exemples fourmillent. J'en ai plus de vingt à citer. Tout de même, laissons-en préciser :

Il y a une dizaine d'années, un Genevois transporte ses vingt-deux Davaux B de la Plaine à vingt mètres de mon rucher de Buggnau. « Mon pauvre, quelle « crevée » ! lui dis-je. Région florale serrée entre vigne et coteaux arides. L'acariose décime mes abeilles. Vous n'y ferez rien et moi encore moins. » La suite des événements m'a donné pleinement raison. Son rucher n'existe plus. J'ai tenu le coup, tandis que mon ami St., à Gimel, par gain de paix, a dit au nouveau venu : « Je vous laisse la place ».

Pourquoi vouloir se serrer comme des sardines dans une boîte ? Quand on pense que d'immenses espaces entre villages sont vierges de ruches. Citons celui entre Bière, Berolle et Ballens. Champs d'esparcettes, de dents-de-lion, aulnes, noisetiers, arbres à pollen,

rien ne manque excepté les abeilles pour butiner. Maintenant qu'avec l'auto ou la moto les distances ne comptent plus, il faut s'éparpiller, quitte à aller un peu plus loin.

Que ceux qui veulent absolument agrandir leur exploitation n'aillent pas se planter à côté des communiers, payeurs d'impôts, soudés à leur patelin et déjà en difficulté avec leurs comptes apicoles de profits et pertes. « Liberté d'établissement », direz-vous. C'est entendu, mais le bon sens avant tout.

H. Berger.

* * *

P. S. — Notre rédacteur me fait remarquer courtoisement que je l'ai accusé d'un oubli qu'il n'a point commis. Effectivement, l'article censé relégué sur une étagère a bel et bien paru dans « Nouvelles des ruchers ». Alors toutes mes excuses, sa mise au point masque finement une leçon que je n'ai pas volée, à savoir : lecture complète et non partielle du Bulletin.

Tout de même il m'autorisera bien à passer prestement sur « les réclames de mariage ». Pensez donc... la pièce est jouée !

CONCOURS DE RUCHERS

organisé par la Société romande d'apiculture en 1936

Au Comité de la Société romande d'apiculture,

Monsieur le Président et Messieurs,

Ensuite du mandat que vous avez bien voulu lui confier et du tirage au sort effectué lors de la dernière assemblée des délégués du 15 mars 1936, le Jury des concours de ruchers institués par la Société romande d'apiculture a l'honneur de vous présenter le présent rapport.

Le sort tomba sur le Valais, rive gauche, comme contrée à examiner par le Jury composé de M. Arnold Mayor, président, M. Eugène Rithner, désigné par la Fédération valaisanne des sociétés d'apiculture, et M. Aimé Courvoisier, secrétaire du Jury.

Quinze apiculteurs s'inscrivirent pour le concours ; l'Ecole d'agriculture de Château-Neuf s'étant retirée avant le début des opérations, le Jury eut à procéder à la visite de 14 exploitations, inspections qui eurent lieu les 18, 19, 20 et 21 juin. Ces 14 ruchers se répartissent comme suit :

Sections :

Sierre :

3 concurrents avec 62 colonies dont 57 DT et 5 DB.

Sion :

5 » » 95 » » 76 DT, 14 DB et 5 Layens.

Conthey :

5 » » 93 » » 93 DT.

Martigny :

2 » » 29 » » 25 DT et 4 DB.

St-Maurice :

1 » » 32 » » — 32 DB.

Total :

14 concurrents av. 311 colonies dont 251 DT, 55 DB et 5 Layens.

En application du Règlement et de l'échelle de pointage adoptés le 23 février 1924, furent délivrées les récompenses suivantes:

1re catégorie : 1 médaille d'honneur ; 2 médailles d'argent ;
2 médailles de bronze ; 1 mention honorable.

2me catégorie : 1 médaille d'honneur ; 1 médaille d'or ;
3 médailles d'argent ; 2 médailles de bronze et
1 mention honorable.

soit au total : 2 médailles d'honneur ; 1 médaille d'or ;
5 médailles d'argent ; 4 médailles de bronze et
2 mentions honorables.

Pas de concurrent en 3me catégorie.

Les Fr. 200.— mis annuellement à disposition du Jury pour récompenser les méritants, ont été répartis comme suit :

2 primes de fr. 20.— ; 5 de fr. 16.— ; 4 de fr. 12.— ; 1 de fr. 10.— ;
2 de fr. 8.— et 1 prime spéciale pour installation sur les hauteurs,
de fr 6.—. Total : fr. 200.—.

Comme observations générales, nous ne ferons qu'inviter nos collègues apiculteurs à relire et à mettre en pratique les conseils du Jury dans son rapport concernant le concours de 1935. (Voir *Bulletin* de février 1936, pages 51 et 52.)

Sept des circonscriptions formées en Suisse romande pour les concours de ruchers ont été visitées jusqu'ici ; les 3 restantes sont celles de :

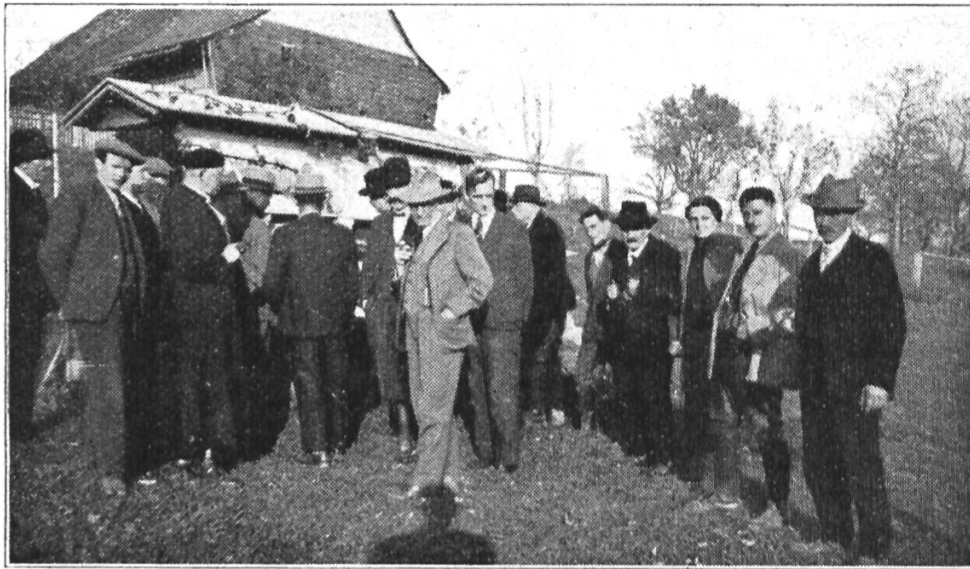
1. Sections de Genève, Nyon, Côte vaudoise et Bière.
2. » du Gros de Vaud, Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Haute-Broye.
3. » Jura (Nord), Erguel Prévôté, Pied du Chasseral.

Le président :
A. Mayor.

Le secrétaire :
A. Courvoisier.

Nouvelles des sections

Société fribourgeoise d'apiculture



Les apiculteurs fribourgeois avec le Dr Morgenthaler, à Noréaz.

Des foyers d'acariose ayant été découverts dans le canton de Fribourg, à Noréaz et Châtel-St-Denis, la Fédération cantonale d'apiculture, d'entente avec le Département de l'agriculture et sur l'initiative de M. le Dr Morgenthaler, a organisé à Noréaz, le jeudi 5 novembre dernier, un cours sur le « Traitement de l'acariose » auquel assistèrent tous les inspecteurs fribourgeois et leurs suppléants ainsi que des délégués de la Fédération.

Au rucher de M. Crausaz, M. le Dr Morgenthaler nous fit constater un cas tout à fait typique. Jamais, nous dit-il, il n'avait vu quelque chose d'aussi démonstratif établissant aussi nettement les symptômes de la maladie à l'œil nu.

Les cas découverts dernièrement au pays de Fribourg sont infectés à un fort degré : 70-80 et même 100 %; ce qui permet de supposer que l'infection est ancienne et probablement dissimulée dans plus d'un rucher. C'est dire que nos inspecteurs, aussi fins limiers qu'agents préventifs et guérisseurs, ont de nombreuses courses et traitements en perspective et il est à désirer que les apiculteurs leur facilitent la tâche.

C'est maintenant le bon moment pour traiter au liquide Frow. Mais si une colonie a mal hiverné, il est malvenu d'en accuser le traitement. Chers amis, veuillez tout d'abord en avvertir votre inspecteur. Il y trouvera probablement une autre cause. Notez que l'Etat n'indemnise pas les colonies mortes consécutivement au traitement. Par contre, les ruches atteintes à plus de 70 % sont détruites et indemnisées.

En fin de cette utile et fort intéressante séance, M. J. Dietrich, président de la Fédération fribourgeoise, remercie sincèrement M. le Dr Morgenthaler et ses trois aides du Liebefeld, M. Eug. Rithner, inspecteur et constructeur à Monthey, qui, à cette occasion, avait été appelé pour nous faire profiter de son expérience sur le traitement pratique. D'aimables paroles furent encore échangées entre M. l'abbé Gapany, président de la Romande, et M. le Dr Morgenthaler, au nom du Liebefeld et de la Société alémanique d'apiculture.



Le Dr Morgenthaler, au centre, tenant un rayon.

Au nom des bénéficiaires de cette fructueuse journée, un chaleureux merci à ceux qui en furent les très méritants pionniers.

Un participant.

Montagnes neuchâteloises

Pour la première fois depuis sa fondation, notre section a tenu son assemblée générale statutaire et obligatoire d'automne au Locle. La décision de nous réunir alternativement à La Chaux-de-Fonds et au Locle plutôt qu'au collège du Crêt-du-Locle, date de l'année dernière, et c'est dans la salle du Tribunal, le dimanche 25 octobre, qu'une cinquantaine de membres ont répondu à l'appel de leur comité.

Participation réjouissante malgré les kilomètres séparant les membres les uns des autres ; l'on voue donc encore de l'intérêt à sa section dans les montagnes neuchâteloises et, avant d'entrer dans le long hiver qui nous attend, c'était encore l'occasion de se serrer amicalement la main.

L'ordre du jour est chargé ; après la lecture du verbal, c'est le

défilé des rapports. Celui de gestion, présenté par le président M. Vuille, relate l'activité de la section pendant l'exercice que nous terminons. Séances bien fréquentées, excellent esprit des 140 membres, cas toujours en litige des ruchers des Ponts, récolte nulle ou presque nulle, puisque sur 31 inscriptions pour le contrôle, 8 seulement furent maintenues, totalisant 240 kg. de miel, etc., etc.

Le rapport de caisse annonce un modeste boni dû spécialement à l'excellent hivernage 1935-1936, aucune indemnité n'ayant été payée pour pertes occasionnées par le noséma. Par contre, dès l'année prochaine, la cotisation à la Romande étant augmentée de 40 cts. par membre, notre caissier entrevoit de nouvelles difficultés financières. Pauvre caissier, régi lui aussi par la même loi que la grande majorité des humains. Les vérificateurs lui font un bon certificat, de sorte que tous ces trois rapports sont adoptés avec remerciements à leurs auteurs.

Notre section ayant l'honneur de compter parmi ses membres l'inspecteur en chef des ruchers du canton, M. Jules Huguenin, c'est toujours avec plaisir que l'assemblée goûte la priorité de son rapport sur l'état sanitaire de 898 exploitations neuchâteloises. Toujours agrémenté de remarques et d'expériences personnelles, l'exposé de M. Huguenin est très apprécié. Situés aux abords de la ville ou isolés bien loin dans nos campagnes, nos ruchers sont, au point de vue sanitaire, bien préservés, et cela grâce à une organisation bien comprise de M. Huguenin, auquel l'assemblée exprime ses remerciements.

Malgré la propagande faite tout spécialement par les inspecteurs de la loque lors de leurs visites, l'effectif de la section est en recul de trois unités sur l'exercice précédent. Un membre des Ponts, M. Francis Stauffer, est décédé, et pour honorer sa mémoire, l'assemblée se lève. Avec les nominations statutaires, c'est tout d'abord la place de président qui est en jeu. Arrivé au terme de son mandat, M. Vuille dépose les armes, malgré le désir de certains collègues de le maintenir à la présidence. Après trois ans d'activité, les statuts prévoient que la reine est à rechanger ; principe de nos prédécesseurs qui a fait ses preuves et auquel nous restons fidèles. Après avoir exprimé ses remerciements à M. Vuille, l'assemblée désigne son nouveau président en la personne de M. Maurice Jacot, du Locle, membre du comité, qui peut être assuré de l'estime de chacun.

Le mandat de votre serviteur arrivait aussi à échéance et ses dix ans d'activité risquent fort de le faire passer au rang d'antiquité de la section ! Sa demande de mise à la retraite n'a pas de succès ; moins favorisé que le président, qu'un article des statuts invite gentiment à céder sa place, le secrétaire, malgré son désir de rentrer dans le rang, reste prisonnier. Il en est de même de l'ex-président M. Vuille, qui prend la place vacante au comité par la nomination de M. Jacot. Témoignage de reconnaissance de l'assemblée, satisfaction du devoir accompli pour ceux qui sont à la brèche, tout cela est fort bien, mais l'expérience prouve que les cadres doivent être rajeunis, non seulement dans nos ruches, mais dans nos comités. De nouvelles forces stimulent la marche d'une société ; donnons aux jeunes l'occasion de prendre leurs responsabilités et ils deviendront d'excellents membres.

L'ordre du jour prévoyait encore la suppression du subside pour pertes dues au noséma. L'augmentation de la cotisation à la Romande dès 1937, d'une part, et le fait aussi que la caisse a donné des subsides pour des pertes dues non exclusivement au noséma, d'autre part, font qu'à l'unanimité moins 2 voix, la proposition de suppression est votée. Dorénavant les sociétaires intéressés n'obtiendront que l'indemnité octroyée par la caisse cantonale du noséma. L'argent économisé et

éventuellement disponible sera utilisé pour la propagande en faveur du miel et profitera ainsi à la majorité des membres.

En fin de séance, M. Pfenninger, de La Chaux-de-Fonds, fait part d'expériences faites récemment en nourrissant ses abeilles tôt au printemps, au sirop de sapin blanc. Stimulant merveilleux, remède très efficace contre le noséma, telles sont les affirmations que nombre de sociétaires se chargeront d'expérimenter à leur tour ; dans notre froide contrée, ils devront agir avec beaucoup de précautions.

Après quelques réflexions bien personnelles sur tel sujet, quelques critiques inévitables adressées aux mieux intentionnés de ce monde, quelques vœux auxquels il sera donné suite dans la mesure du possible, c'est la fin de la séance à 17 h. 45.

Prodigue en déceptions, 1936 fut une année de misère dans nos ruchers. Qu'importe maintenant, tout cela appartient déjà au passé, car ce qui est fauché est bas ! Réjouissons-nous de la nouvelle année qui approche et préparons-nous à savourer toutes les joies qu'elle nous réserve.

G. M.

Société genevoise d'apiculture

Dimanche 6 décembre à midi, Café du Globe, Rue du Purgatoire 1, commémoration du 50^{me} anniversaire de la fondation de la Genevoise et assemblée générale de fin d'année (consulter la circulaire détaillée à ce sujet).

Lundi 14 décembre. Réunion mensuelle à 20 h. 30 au local Café Wuarin, Rue de Cornavin 4.

Sujet : *Les abeilles vibreuses.*

Nouvelles des ruchers

Une histoire d'essaim. — J'ai acheté, le 4 juillet, un 4 secondaire ou tertiaire pour 5 francs. Depuis des années, une ruche en paille avec des rayons déjà bâtis était réservée pour des enfants tardifs. Afin de permettre à ces demi-italiennes de satisfaire à la nécessité de bâtir, deux rayons du milieu ont été enlevés. Nourriture suivie. Le 31 août, elle a essaimé. Le 15 septembre, la population me paraissant à l'étroit, malgré la saignée, j'ai placé mon paillason sur un corps de ruche contenant cinq cadres également bâtis. Naturellement, les vides entre les planches de partition et les parois ont été remplis de pattes. Comment passera-t-elle l'hiver ? J'ajoute que trois litres de sirop, donnés fin octobre, furent pompés en vingt-quatre heures. Cela aussi à titre d'essai. Des essais, on en fait toute sa vie. Le tout est de les mettre à profit.

H. Berger.

Bibliographie

ALMANACH AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE 1937. — 75^{me} année. Fr. 0.75. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Avec l'amélioration considérable qui a été apportée depuis plusieurs années dans le domaine de la rédaction, l'Almanach agricole s'adresse de plus en plus à l'ensemble de nos agriculteurs romands de quel canton qu'ils soient. A l'encontre des publications du même nom, l'Almanach agricole est composé d'articles techniques écrits par des spécialistes les plus qualifiés choisis dans toute la Suisse romande.

C'est maintenant en fait un recueil d'importants articles d'actualité agricole qui est particulièrement précieux au paysan dans les périodes difficiles que nous traversons. Le rapide aperçu suivant de quelques-uns des principaux articles suffira à vous convaincre.

Chronique agricole 1935; La conservation du boisement dans les pâturages; La production en Suisse de tabacs de qualité; Le crédit agricole; Réflexions sur l'élevage du cheval dans le Jura bernois; L'importance économique de la culture fruitière en Suisse; Nouvelles orientations en apiculture; La météorisation; Chronique viticole; Paissance alternée intensive; L'écoulement du raisin de table en Valais en 1935; Lavage et entretien des récipients à lait; Température des animaux domestiques — pouls — mouvements respiratoires; De l'incubation; Des avantages des pâturages de printemps; Les livraisons des céréales en 1935; Une nouvelle méthode d'ensilage; Du choix des œufs à couvrir; Remède contre les darts ou teignes; Le houblon; L'influence des saisons sur l'action des engrais; La gazéification du bois; Nouvelles observations concernant l'utilité du travail superficiel du sol; L'emploi de la poudre noire dans le façonnage des chablis; A propos d'un essai d'engrais sur la vigne.

Livres à prix réduits

Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 francs. — Ed. Alphandéry, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Alphandéry, *Le miel*, fr. 1.30. — Evrard, *Le monde des abeilles*, 2 fr. 70.

— C. Barasc, *Ma technique apicole*, 3 fr. 20. — Perret-Maisonnette, *Apiculture intensive et élevage des reines*, 7 fr. 50. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommel, *L'apiculture*, 4 francs. — De Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — Alin Caillas, *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 francs. — Idem, *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier 1 franc. — Dr Leuenberger, *Les Abeilles*, 6 fr. — *Rassenzucht der Schweizer Imker*, 2 fr. — Ph. Baldensperger, *Maladies des abeilles* (très bien illustré), 2 fr. 30. — Bugnion, *Les glandes salivaires des abeilles*, 2 fr. 50.

Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte de chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

Schumacher.

Fabrique de ruches J. PAREAZ

LA RIPPE (Vaud) — Tél. 97.029.

Ruches non-montées, prêtes à assembler D. T. et D. B. complètes, ainsi que boîtes à essaim sont livrées au plus bas prix. **Les ruches sont livrées avec le plateau-tiroir**, très pratique pour le nettoyage. Livraison de cadres en tilleul. Les ruches sont livrées aussi en pièces détachées.

DEMANDEZ LES PRIX

Henri Stünzi, Horgen,

commerce de beurre et fromage,

**est acheteur de
miel contrôlé du pays.**

Faire les offres en joignant échantillons.

A vendre

Vieille eau de vie de marc de raisin à fr. 2.50 le litre, impôt payé. S'adresser à

A. Bataillard, gér., Mont s/Rolle